RÈGLEMENT

Trail des écoles USEP le cèpe

dimanche 30 avril 2023

Cette matinée sportive est organisée par l'Association USEP le cèpe (le Bourg – 24140 SAINT-GEORGES DE MONTCLARD).

La manifestation se déroulera le **dimanche 30 avril 2023**.

L'accueil se fera dès **8h45 à la salle des fêtes de SAINT-FELIX DE VILLADEIX**.

Les départs des épreuves seront donnés sur le plateau sportif près du terrain de basket, selon les horaires suivants :
- 9h30 : départ cross enfants,
- 9h45: départ du **5 km - circuit de la motte Castrale** (marcheurs et coureurs)
- 9h45 : départ du **8 km - circuit de la Palut** (marcheurs et coureurs)
- 9h45: départ du **15 km – circuit de la Peyrouse (coureurs ou marcheurs nordiques uniquement)**.

La manifestation se déroulera sur les communes de Saint-Félix de Villadeix, Liorac-sur-Louyre, Saint-Marcel du Périgord et Val de Louyre et Caudeau. Les parcours seront entièrement balisés.

Inscription
- **en ligne** sur http://useplecepe-2023.ikinoa.fr avant le 28 avril 2023.
- **par courrier** accompagné du règlement à l'ordre de l'USEP le cèpe reçu impérativement avant le 28 avril à l'adresse suivante : USEP le cèpe – Le Bourg – 24140 SAINT-GEORGES DE MONTCARD (bulletin d'inscription disponible sur http://useplecepe-2023.ikinoa.fr ou sur papier libre en précisant, les noms, prénoms et parcours choisi de chaque participant).
- **sur place le 30 avril entre 8h45 et 9h45 (ATTENTION : prix majoré d'1 €).**
- ***renseignements au*** 06.77.39.62.65

Engagements :
- Gratuit pour tous les enfants de moins de 12 ans.
- Gratuit pour tous les licenciés USEP le cèpe (présenter sa licence à l'accueil avant la course).
- Pour les inscriptions en ligne ou par correspondance : Tarif unique de 5 € quel que soit le parcours choisi.
- Pour les inscriptions sur place : Tarif unique de 6 € quel que soit le parcours choisi.

Le prix comprend la course, le(s) ravitaillement(s) de mi-parcours, l'assurance.

ATTENTION : pas de chronométrage ni de classement, seulement du plaisir.

De ce fait, l'inscription comprendra seulement :
- le bulletin d'inscription papier complété (ci-dessous)
- le règlement correspondant à l'ordre de l' "USEP le cèpe".

Le jour de la course, il est obligatoire de passer par le stand accueil pour la vérification d'inscription.
Le parcours long (15 km) est ouvert à toute personne de plus de 16 ans.
Les autres parcours sont accessibles à tous. Les mineurs de moins de 16 ans devront être accompagnés d'un adulte.

Tout engagement est personnel. **Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelques motifs que ce soit.** Toute personne rétrocédant son inscription à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Les parcours emprunteront à 80% des **chemins et sentiers**.
Le départ de tous les parcours est situé sur le plateau sportif tout près du terrain de basket.

Les sentiers empruntés pour la randonnée ainsi que pour les courses ne sont malheureusement **pas accessibles en poussette**.

Les chiens sont autorisés seulement s'ils sont tenus en laisse.

Afin de préserver la nature (faune et flore), les concurrents s'engagent à ne rien jeter, à ne pas détériorer et à respecter l'environnement dans lequel ils évoluent.
Les déchets seront à jeter dans les poubelles prévues à cet effet.
ATTENTION (aucun gobelet n'est prévu sur les ravitaillements).

La course sera réalisée en **autosuffisance**.
Un ravitaillement est néanmoins prévu pour les parcours court (5 km) et moyen (8km).
Deux ravitaillements sont prévus pour le parcours long (15 km).

ATTENTION : Il n'y a pas de ravitaillement à l'arrivée. Seule une buvette sera disponible.

Des **signaleurs** seront présents **à chaque traversée de routes**.
Le Centre de Secours **de Lalinde a été informé de la manifestation**.
Deux personnes titulaires du PSC1 seront présentes sur le lieu du départ et d'arrivée.

L'Association USEP le cèpe, en tant qu'organisatrice de la manifestation, est couverte par une assurance responsabilité civile auprès de l'APAC ASSURANCE (contrat N : **001000168**) et dégage son entière responsabilité pour tout accident, dommage corporel ou matériel pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.
Il incombe aux autres participants de **s'assurer personnellement**.
Les concurrents participent sous leur entière responsabilité.

Tout concurrent souhaitant abandonner devra obligatoirement le signaler en se présentant au poste de ravitaillement suivant ou à l'arrivée.

covoiturage Ikinoa

N'hésitez pas à utiliser le service de covoiturage d'Ikinoa pour rejoindre Saint-Félix de Villadeix en partageant votre véhicule ou celui d'autres coureurs.
https://useplecepe-2023.ikinoa.com/routes

Météo : En cas de dégradation importante des conditions météorologiques, l'Association USEP le cèpe se réserve le droit d'annuler la manifestation afin d'assurer la sécurité et l'intégrité physique des participants.

Chaque participant autorise l'organisation ainsi que les ayants-droits tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la manifestation sur lesquelles il pourrait apparaître.

Toute inscription implique la pleine acceptation du présent règlement affiché le jour de la course.

USEP le cèpe
Ecole de Saint-Georges de Montclard
Le Bourg
24 140 SAINT-GEORGES DE MONTCLARD
05.53.82.97.44
useplecepe@laposte.net
Association régie par la loi du 1er juillet 1901
SIRET N 850 793 134 00014
Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré

Dimanche 30 Avril

TRAIL DES ECOLES

à Saint-Félix-de-Villadeix

Organisé par les écoles du RPI au profit de leur association sportive USEP LE CEPE

BULLETIN D'INSCRIPTION

à compléter et à renvoyer accompagné du règlement
(espèces ou chèque à l'ordre de l'association Usep le cèpe) **avant le 28 avril 2023**
à l'adresse suivante :
USEP LE CEPE, Le Bourg 24140 Saint-Georges de Montclard

ATTENTION: toute inscription sur place est majorée d'1 €
Inscription en ligne sur useplecepe-2023.ikinoa.fr

Famille: Commune:	email:	
1er inscrit	2ème inscrit	3ème inscrit
Nom Prénom	Nom Prénom	Nom Prénom
Parcours choisi: ☐ cross enfant ☐ rando 5 km ☐ rando/trail 8 km ☐ trail 15 km	Parcours choisi: ☐ cross enfant ☐ rando 5 km ☐ rando/trail 8 km ☐ trail 15 km	Parcours choisi: ☐ cross enfant ☐ rando 5 km ☐ rando/trail 8 km ☐ trail 15 km
tarif: 5 € par correspondance 6 € sur place	tarif: 5 € par correspondance 6 € sur place	tarif: 5 € par correspondance 6 € sur place
		Total à régler:

Toute inscription implique la pleine acceptation du règlement disponible sur useplecepe-2023.ikinoa.fr, sur simple demande ou sur place.

Dimanche 30 Avril

TRAIL DES ECOLES

à Saint-Félix-de-Villadeix

Organisé par les écoles du RPI au profit de leur association sportive USEP LE CEPE

BULLETIN D'INSCRIPTION

à compléter et à renvoyer accompagné du règlement
(espèces ou chèque à l'ordre de l'association Usep le cèpe) **avant le 28 avril 2023**
à l'adresse suivante :
USEP LE CEPE, Le Bourg 24140 Saint-Georges de Montclard

ATTENTION: toute inscription sur place est majorée d'1 €
Inscription en ligne sur useplecepe-2023.ikinoa.fr

Famille: Commune:	email:	
1er inscrit	2ème inscrit	3ème inscrit
Nom Prénom	Nom Prénom	Nom Prénom
Parcours choisi: ☐ cross enfant ☐ rando 5 km ☐ rando/trail 8 km ☐ trail 15 km	Parcours choisi: ☐ cross enfant ☐ rando 5 km ☐ rando/trail 8 km ☐ trail 15 km	Parcours choisi: ☐ cross enfant ☐ rando 5 km ☐ rando/trail 8 km ☐ trail 15 km
tarif: 5 € par correspondance 6 € sur place	tarif: 5 € par correspondance 6 € sur place	tarif: 5 € par correspondance 6 € sur place
		Total à régler:

Toute inscription implique la pleine acceptation du règlement disponible sur useplecepe-2023.ikinoa.fr, sur simple demande ou sur place.